

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le sixième (6^e) jour de décembre 2021 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Mesdames les conseillères:

Lyne Jacques

Brigitte Caron

Ginette Plante

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel

Stanley Bélanger

Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

310-12-2021 **1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

311-12-2021 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant les points suivants :

8.2 Ajustement salarial pour monsieur James Wilson aux travaux publics.

8.3 Désignation d'une représentante municipale au conseil d'administration de l'Office régional d'habitation.

Le point 4.11 est reporté à une séance ultérieure.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

312-12-2021 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2021.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2021 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières de fonctionnement et des activités d'investissement du mois de novembre 2021.

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de novembre 2021
Pour la période du 01 janvier au 30 novembre
2021

	Budget 2021	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2020	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2021	Disponibile	%
Revenus						
Taxes	4 740 254	4 740 254	4 508 236	4 773 774	-33 520	100.71%
Paiement tenant						
lieu de taxes	139 750	139 750	135 828	125 947	13 803	90.12%
Services rendus	167 516	167 516	201 896	214 357	-46 841	127.96%
Autres revenus	122 100	122 100	152 322	382 622	-260 522	313.37%
Transferts	353 919	353 919	91 402	102 419	251 500	28.94%
Total revenus	5 523 539	5 523 539	5 089 685	5 599 118	-75 579	101.37%
Dépenses de fonctionnement						
Admin.gén.	937 563	937 563	751 854	759 712	177 851	81.03%
Sûreté du Qbc	342 342	342 342	319 946	342 342	0	100.00%
Pompiers	251 661	251 661	243 320	194 402	57 259	77.25%
Sécur.civ. Autres	42 685	42 685	41 819	39 728	2 957	93.07%
Voirie	431 300	431 300	317 912	457 462	-26 162	106.07%
Enlèv.de la neige	397 575	397 575	306 877	282 768	114 807	71.12%
Éclairage rues	19 250	19 250	11 507	14 594	4 656	75.81%
Transport collec	3 465	3 465	3 465	3 465	0	100.00%
Usine filtration	251 209	251 209	276 135	230 862	20 347	91.90%
Réseau aqueduc	116 945	116 945	101 321	100 784	16 161	86.18%
Usine d'épuration	95 235	95 235	74 259	72 520	22 715	76.15%
Réseau d'égout	66 065	66 065	69 818	47 763	18 302	72.30%
Matières résid.	559 631	559 631	442 565	483 221	76 410	86.35%
Autres, hygiène	6 793	6 793	6 663	6 157	636	90.64%
Santé - bien-être	42 148	42 148	21 954	21 691	20 457	51.46%
Urbanisme	172 741	172 741	129 147	136 691	36 050	79.13%
Ind.et commerce	51 796	51 796	32 068	31 340	20 457	60.51%
Tourisme	39 900	39 900	34 460	41 196	-1 296	103.25%
Rénov.urbaine	19 970	19 970	0	25 971	-6 001	130.05%
Embellissement	92 600	92 600	90 188	66 458	26 142	71.77%
Loisir	810 780	810 780	600 242	678 884	131 896	83.73%
Culture, centre c.	394 678	394 678	280 554	327 349	67 329	82.94%
Bibliothèque	31 676	31 676	24 420	28 416	3 260	89.71%
Patrimoine	12 000	12 000	11 032	10 044	1 956	83.70%
Autres, culture	7 200	7 200	2 680	2 897	4 303	40.23%
Frais financ., int.	142 678	142 678	84 992	119 094	23 584	83.47%
Total dépenses	5 339 886	5 339 886	4 279 198	4 525 810	814 076	84.75%
Résultat de l'exercice						
	183 653	183 653	810 487	1 073 308	889 655	
Remb.capital						
	310 200	310 200	285 600	303 943	6 257	97.98%
Immobilisations						
	0	0	19 028	27 808	0	0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	107 407	107 407	81 423	0	107 407	0.00%
Surplus acc.aff.	42 218	42 218	31 282	30 000	12 218	71.06%
Fonds de roul.	23 078	23 078	20 000	26 513	-3 435	114.89%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0	0	0	0.00%
	126 547	126 547	92 705	3 487	123 060	2.76%
Surplus (déficit) de l'exercice						
	0	0	636 620	800 659		

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

Rapport mensuel de novembre 2021
Pour la période du 01 janvier au 30 novembre
2021

	Budget 2021	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2020	Recettes/ dépenses réelles au 30-11-2021	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0		0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0		0	0.00%
Transfert	0	0	129 841	36 939	0	28.45%
Contr.prom.autres	0	0	0		0	0.00%
	0	0	129 841	36 939	0	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale			0	15 658		0.00%
Sécurité publique	25 000	25 000	23 691	81 339	1 309	325.36%
Transport	15 000	15 000	62 442	1 228 528	-47 442	8190.19%
Hygiène du milieu	65 000	65 000	60 670	475 279	4 330	731.20%
Amén.urb zonage	0	0	198 886	0	-198 886	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	13 000	0	22 000	0.00%
	140 000	140 000	358 690	1 800 804	-218 690	1286.29%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la vente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	46 093	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	46 093	0	0.00%

Financement

Financement à l.t. investissement	0	0	0	315 800	0	
	0	0	0	315 800	0	0.00%

Affectations

Activités foncion.						0
Surplus non aff.	85 000	85 000	126 000	50 000	35 000	58.82%
Surplus affecté	0	0	48 388	114 160	0	0.00%
Fonds de roul.	55 000	55 000	15 391	17 175	37 825	31.23%
	140 000	140 000	189 779	181 335	72 825	129.52%

Total sources

de financement	140 000	140 000	319 620	580 167	72 825	414.40%
-----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	39 070	1 220 637		
----------------------	----------	----------	---------------	------------------	--	--

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 2021 au fonds d'administration pour un montant de 194 636,85 \$:

DÉPENSES DE NOVEMBRE 2021 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	24-10-2021 au 06-11-2021	24 677.38 \$
	07-11-2021 au 20-11-2021	27 148.39 \$
Gouvernement du Québec	Remises d'octobre 2021	26 416.29 \$
Caron St-Pierre, Louis	Remb. dépenses, achat bombons Halloween	77.05 \$
Caron, François	Remb. Dépenses, achat lumières pour camions	160.37 \$
Lord, Stéphen	Remb. dépenses cellulaire nov. 2021	86.76 \$
Pilote, Nicolas	Remb. dépenses cellulaire nov. 2021	41.92 \$
	Remb. dépenses kilométrage nov. 2021	136.19 \$
		<u>54 066.97 \$</u>
CONTRATS		
Agro Enviro Lab	Analyses d'eau pot. et eaux usées	1 536.06 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, novembre 2021	7 762.12 \$
	Opér.équip.eaux usées, novembre 2021	2 587.38 \$
	Suivi des neiges usées, novembre 2021	106.54 \$
Canadien national	Passages à niveau, oct. 2021	979.50 \$
Chouinard, Henri	Conciergerie Centre municipal, oct. 2021	2 083.33 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, oct. 2021	7 579.44 \$
Courrier Purolator	Transport service incendie	52.29 \$
Demers, Diane	Droit de virée hiver 2021-2022	50.00 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie du 1er au 30 nov. 2021	1 000.00 \$
Dupont, Marc-André	Loc. de terrain pour enseigne Gaspé Est	78.89 \$
Effervère	Montage programmation hiver 2022	1 006.03 \$
Énergycycle	Enfouissement et redevances, nov. 2021	13 242.35 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Accès citoyens écocentre, nov. 2021	2 628.00 \$
Giasson, Guillaume	Entretien forestier, Domaine	1 400.00 \$
Lizotte, Murielle	Conciergerie M.C.J. novembre 2021	725.00 \$
Mathieu Perron, Consultant	Recherche action sur sculpture patrimoine	1 437.19 \$
Morin, Raymonde	Droit de virée hiver 2021-2022	50.00 \$
Novicom Technologies inc.	Accès réseau cellulaire novembre 2021	257.08 \$
Quadiant	Contrat loc. timbreuse 01-11-21 au 31-10-22	668.02 \$
Régie L'Islet Montmagny	Gestion CTL, transport vidanges sept. et oct. 2021	16 027.00 \$
Service sanitaire A. Deschênes	Collecte vidanges et recyclage novembre 2021	13 311.01 \$
	Location de conteneurs garage munic.	632.36 \$
St-Pierre, Serge	Entr. terr. centre-muni., du 08-05 au 28-10-2021	387.00 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie oct. 2021, 20, ch. Du Roy Est	195.00 \$
Tetra Tech QI inc.	Estimation avant-projet Demande d'aide financ.périm. urbain pavage	555.86 \$ 540.37 \$
	Gestion des actifs municipaux phase II	18 712.19 \$
		<u>95 590.01 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Association Quad L'Oie Blanche	Aide financière muni. 2021	400.00 \$
Centre d'études collégiales Mty	Commandite Cégep en spectacle 2021- 2022	50.00 \$
Club de Patinage Artistique	Aide financ. location de glace, final	1 580.00 \$
Club sportif Lac Trois- Saumons	Aide financière municipale	400.00 \$
COFEC	Aide financière municipale, dernier vers.	8 075.00 \$
Comité Journée du Père Noël	Aide financière municipale, 2/2 Aide financ. selon entente culturelle	1 000.00 \$ 1 200.00 \$
Fabrique de St-Jean- Port-Joli	Aide financ. cours de musique	2 500.00 \$
Soupe aux boutons	Paniers de Noël	600.00 \$
		<u>15 805.00 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Regroup. Ski de Fond Raquette	Cotisation ann. 2021-2022	385.17 \$
		<u>385.17 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Vigie	554.00 \$
Éclairage des rues	1 447.88 \$
Enseigne 921 Gaspé O.	21.20 \$
Enseigne 900, 2e rang O.	42.40 \$
Enseigne 801 Gaspé E.	21.20 \$
Maison Communautaire Joly	1 717.32 \$
Immeuble, 438 rte de l'Église	103.43 \$
Poste Normandin, rue de l'Église	226.39 \$
Poste Rousseau	122.89 \$
Poste ministère des Transports	268.35 \$
Poste 272, rue Caron	981.50 \$
Poste 288, de Gaspé Ouest	84.72 \$
Poste rue du Faubourg	34.92 \$
Kiosque	196.63 \$
Quai	175.65 \$
Domaine	96.95 \$
Parc Robichaud	79.41 \$
Garage municipal	575.25 \$
Usine de filtration	2 017.90 \$
Salle réductrice de pression	29.79 \$
Étangs aérés	2 223.86 \$
20, chemin du Roy Est	173.25 \$
Salle Gérard-Ouellet	416.12 \$
Centre municipal	1 536.62 \$
Purge 495 du Moulin	29.20 \$

13 176.83 \$

TÉLÉPHONE

Groupe NÉGOTEL	Téléphone 22-10 au 21-11-2021	588.26 \$
Télus Québec	Wifi facture 28-10-2021, cpt 5086180384	569.13 \$
	Facture du 28 novembre, cpte 5078015493	166.61 \$

Télus mobilité	Cellulaire garage du 14-10-2021	31.34 \$
Télus Québec	Salle G-O, fact. du 25-10-21 et 25-11-21	191.59 \$
	Salle G-O, fact. du 25-11-21 et 25-12-21	191.59 \$

1 738.52 \$

AUTRES

Bernier, Clément	Remboursement de taxes trop payées	97.63 \$
Corp. Des Fleurons du Québec	Inscription Dévoilement 2021	402.41 \$
FQM Assurances	Modification d'assurance de biens	90.47 \$
Ministre du Revenu du Qc	Remb. TVQ reçue en trop	9 662.02 \$
Quadient	Achat de timbres	2 299.50 \$
Roy, Louise	Remb. dépenses kilométrage	167.20 \$
SAAQ	Immatriculation souffleur à neige #10	301.87 \$
Visa Desjardins	Zoom, droit véh. Lourds, repas conseil	853.25 \$

13 874.35 \$

194 636.85 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

314-12-2021

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 152 332,68 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de payer la facture de WebDiffusionPlus au montant de 17 147,37 \$ à partir du surplus accumulé affecté COVID.

COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ADN Communication	Alertes municipales, oct. 2021	77.91 \$
ANCIA	Tests psychométriques	3 138.82 \$
Arpentage Côte-du-Sud inc.	Certificat de piquetage	517.39 \$
Buro Pro Citation	Photocopie du 25 sept. au 25 octobre	516.03 \$
	Photocopie du 25 oct. au 25 novembre	471.33 \$
	Papier légal, estampes	348.00 \$
Camionnage Alain Benoit	Location de 2 toilettes pour la halte	2 755.95 \$
Gobeille Ress. Humaines inc.	Feuille de ronde de sécurité	289.73 \$

Griffunrie	Fournitures de bureau diverses, papier lettre	1 029.33 \$
Impression Rive Sud	Lettre personnalisée	520.84 \$
Jalbertech	Appel de service bureau DG, fluorescents	399.30 \$
Journal L'Attisée	Publicité novembre 2021	111.12 \$
Laurendeau, Fernand	Deux plaquettes en plexiglas	30.00 \$
Lavoie Équipement Agricole inc.	Gratte hydraulique ajustable	4 024.13 \$
Les Huiles Lord	Mazout M.C.J.	1 157.63 \$
Lord, Stéphen	Immatriculation véhicule de déneigement	166.74 \$
MRC de L'Islet	Service régional d'inspection oct. 2021	1 058.75 \$
Nicoll, Glen	Nettoyage de vitres, salle M.C.J.	51.74 \$
Office du tourisme MRC L'Islet	Publicité compagne rég. Web et Mix Média	11 899.91 \$
Plomberie Martin Pelletier	Réparation entrée d'eau	174.62 \$
Produits sanitaires Unique inc.	Masque de protection	46.80 \$
Serrurerie Alain Dumais inc.	Répar. porte sud, Centre communautaire	122.45 \$
Steave Desjardins	Feuilles mortes, patinoire, Parc Fleury	971.54 \$
WebDiffusion Plus	Équip. de diffusion séance du conseil	17 147.37 \$

47 027.43 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal L'Attisée	Publicité novembre 2021	222.25 \$
-------------------	-------------------------	-----------

222.25 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Agence GE2	Animation pour Halloween	1 839.60 \$
Fabrique Saint-Jean-Port-Joli	Animation sur le patrimoine, entente cult.	2 500.00 \$
Jalbertech	Matériel Vigie, entretien	259.15 \$
Labrecque, Gilles	Photos calendrier Sports de glace	100.00 \$
Leclerc Informatique	Câble réseau	51.68 \$
Magasin Coop La Paix	Bonbons pour Halloween	157.38 \$
Mélanie Jean, photographe	Droits d'utilisation unique	50.00 \$
Morin, Marie-Pier	Droits d'utilisation de photo	34.49 \$
Nettoyeur Daoust/Forget	Nettoyage de nappes	163.84 \$
Patrick Dufficy, photographe	Images numér. calendrier Sports de glace	50.00 \$
Pratte Paysage +	Plan directeur Domaine de Gaspé	10 282.21 \$
Sécuri Sport	Filet avec piquet pour ski de fond	862.31 \$
Spectralite	Signalisation sentiers Domaine	1 152.21 \$
Vitrierie LC	Ajustement de portes	1 643.28 \$

19 146.15 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Boyaux, ferrure	63.26 \$
	Boyaux, ferrure	132.52 \$
Avantis Coopérative	Peinture, rouleau, manchon	71.33 \$
	Boyaux, connecteur, grillage, manchon	351.52 \$
	Tuyau, courroie, attache, corde, adapteur	163.44 \$
	Mèche, vis à béton, serrure, crochets	57.89 \$
	Tuyaux et coude pour aliment. temporaire	331.89 \$
	Ponceaux, manchon, tuyaux isolants	1 302.95 \$
Centre horticole Beau Site	Dalles, talus	1 667.55 \$
	Murets, Maison Communautaire Joly	7 115.02 \$
Deschênes et Fils S.S. enr.	Alignement camion cube	103.42 \$
Emco Corporation	Raccords, tuyaux et adapteurs	2 790.93 \$
	Détecteur de valve	1 322.21 \$
	Antigel	143.43 \$
Hudon, André	Mortaiseuse d'établi	517.33 \$
	Deux manteaux pour travaux publics	444.62 \$

J.L. Desrosiers & Fils inc.	Réparation pneu loader	217.30 \$
Jacques Caron	Produits d'hygiène	117.09 \$
Jalbertech	Branchement réservoir de carburant	1 463.03 \$
Lavoie Équipement	Remplacer pièces Carraro	210.94 \$
Michel Gamache & Frères inc.	Gravier pour bris rue Dubé	233.41 \$
Pétrole B. Ouellet	Essence super	533.35 \$
	Diésel	2 050.75 \$
Pièces d'autos G.G.M.	Filtre à l'huile, huile, antirouille	202.46 \$
	Pièces de suspension et conduite,	1 029.05 \$
	Pièces de suspension et de conduite	914.64 \$
Plomberie Martin Pelletier	Robinet pour alimentation temporaire	105.16 \$
Port-Joli Pièces autos	Lampe et nettoyeur	260.26 \$
	Pièces de conduite, pince, additif, frein	327.35 \$
Réal Huot inc.	Manchon de réparation	1 749.78 \$
	Vanne de perforation, collet et accessoires	4 001.71 \$
SeauS Fuites inc.	Localisation de fuite	1 598.73 \$
Service Routier Éric Robichaud	Inspection et changement turbo	9 042.90 \$
Thibault GM	Réparation et vérif. radio, antivol, airbag	2 387.86 \$
Tremblay, Claude	Achat de bottes de travail	172.45 \$

43 197.53 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Avantis	Avertisseur de fumée	45.83 \$
	Outil de désincarcération	16.35 \$
Centre de l'Auto Port-Joli inc.	Traitement antirouille annuel	137.92 \$
Centre Multiservices JC inc.	Location compresseur à air	23.00 \$
CSE Incendie et Sécurité inc.	Vérification appareil respiratoire	1 723.14 \$
MRC de L'Islet	Formation, manuel et examen pompiers	2 842.66 \$
	Vérification annuelle camion incendie	45.77 \$
Municipalité Saint-Aubert	Assistance-incendie 430, rue Jean Leclerc	374.22 \$
Novicom Technologies inc.	Réparation de radio	189.29 \$
Outils Daniel Ouellet	Marteau à frappe douce	128.20 \$
Permafil	Module de rangement pour linge pompiers	1 208.97 \$
Port-Joli Pièces autos	Filtre à l'huile	7.25 \$
Contrôles Véhiculaires Protek	Retour de pièce	-132.12 \$
	Couvercle de prose	80.18 \$
Sénéchal Portes de garage inc.	Télécommande	98.64 \$
Service Routier Éric Robichaud	Inspection et entretien Fleightliner	897.70 \$
Thibault GM	Clé additionnelle pour camion Sierra 2021	379.95 \$

8 066.95 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Alarmes Clément Pelletier	Réparation des fils du clavier	111.12 \$
Brault Maxtech	Entretien annuel des réacteurs UV	1 655.64 \$
Brenntag Canada inc.	Sulfate d'ammonium	4 568.66 \$
CWA Mécanique de procédé	Appel de service, remplac. chaîne dégrilleur	1 423.39 \$
Cytech Corbin	Réparation toilette	855.25 \$
Jalbertech	Raccordement pompe usine filtration	664.35 \$
Messer Canada inc.	Oxygène, frais d'établissement oct. et nov.	1 447.23 \$
	Frais d'établissement d'oxygène	793.32 \$
Plomberie Martin Pelletier	Adapteurs	18.61 \$
Produits Sanitaires Unique inc.	Hypochlorite, essuie-tout	473.86 \$
Veolia	Remplacement de 2 turbidimètres	18 426.47 \$

30 437.90 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Arbre-Évolution	Animation Le fleuve St-Laurent	517.39 \$
Base 132	Affiches	64.39 \$
Coup de Pouce	Abonnement 2022-2023	45.94 \$
Ébénisterie Gaston Chouinard	Tables sur roulettes	1 954.58 \$
Journal L'Attisée	Publicité novembre 2021	333.38 \$
Librairie Livres en Tête inc.	Achat de livres	618.40 \$
Ouellet, Marie-Claude	Animation - conte et jeux de société géants	300.00 \$
Pelletier, Mélanie	Animation musicale - chant et accordéon	200.00 \$
Réseau Biblio CNCA	Fournitures bibliothèque	200.39 \$
		<u>4 234.47 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 152 332.68 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

315-12-2021

Demande de Centre-femmes la Jardilec Inc. à la Commission municipale du Québec.

ATTENDU QUE le Centre-femmes la Jardilec Inc. soumettait à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière le 26 novembre dernier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la CMQ doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

ATTENDU QUE cette demande vise l'immeuble situé au 25 rue Gérard-Ouellet et que le Centre-femmes la Jardilec Inc. est le seul utilisateur;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas d'opinion défavorable concernant cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli ne s'objecte pas à cette demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour le compte du Centre-femmes la Jardilec Inc. et que si la Commission municipale du Québec estime qu'il est nécessaire de tenir une audience pour rendre sa décision, la municipalité ne souhaite pas être présente.

316-12-2021

Demande de l'École Saint-Jean.

ATTENDU QUE l'École Saint-Jean prépare un voyage dans une formule bilingue avec les élèves de 6^e année au printemps 2022;

ATTENDU QUE le coût total de ce voyage pour les 31 élèves est estimé à 12 500 \$;

ATTENDU QUE le coût pour chaque élève est d'environ 400 \$;

317-12-2021

4.4 Soumission pour les produits pétroliers 2022.

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès des deux fournisseurs retenus par le conseil municipal et confirmées à la séance de travail du 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour les produits pétroliers 2022 avec **l'escompte suivant par litre**;

	<u>Essence</u>	<u>Diesel</u>
Les Pétroles B. Ouellet Inc	<u>-0,0309 \$</u>	<u>-0,0329 \$</u>
Les Huiles Lord	-0,0249 \$	-0,0325 \$

ATTENDU QUE pour l'essence, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** avec un escompte 0,0309 \$ par litre;

ATTENDU QUE pour le diesel, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** avec un escompte de 0,0329 \$ par litre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de fourniture de diesel et d'essence à **Les Pétroles B. Ouellet Inc.** du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

318-12-2021

4.5 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de L'Anse-à-Gilles pour l'année 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles pour l'année 2022 pour un montant de 310 239 \$. La participation financière de la municipalité de **Saint-Jean-Port-Joli est établie à 32 901 \$.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

319-12-2021

4.6 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de L'Islet-Montmagny pour l'année 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny pour l'année 2022 pour un montant de 761 707 \$. La participation financière de la municipalité de **Saint-Jean-Port-Joli est établie à 89 563 \$.**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

4.7 Dépôt du registre public des déclarations de dons.

Conformément au dernier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de l'année, un extrait du registre des dons reçus de 200 \$ et plus par les élus, selon ce que prévoit cet article.

Or, aucun don n'a été inscrit à ce registre durant l'année en cours.

320-12-2021 **4.8 Nomination d'un maire suppléant.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer les membres du conseil suivants comme maire suppléant pour les périodes suivantes :

Jean-Pierre Lebel	du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 août 2022
Lyne Jacques	du 1 ^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023
Anthony Hallé	du 1 ^{er} mai 2023 au 31 décembre 2023
Ginette Plante	du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 août 2024
Stanley Bélanger	du 1 ^{er} septembre 2024 au 30 avril 2025
Brigitte Caron	du 1 ^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025

Le maire suppléant(e) aura comme tâche spécifique d'être substitué également dans les deux dossiers suivants :

-Régie intermunicipale de L'Anse-à-Gilles
-Régie intermunicipale Montmagny-L'Islet

321-12-2021 **4.9 Avis de motion pour adopter le règlement de taxation pour l'année 2022.**

Monsieur Jean-Pierre Lebel donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure afin d'adopter un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'année 2022.

322-12-2021 **4.10 Mise à jour du plan de sécurité civile.**

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments

prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains changements à l'intérieur du plan de sécurité civile suite à des changements survenus au niveau du personnel de la municipalité et des élus(es) municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile:	Stéphen Lord
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint :	Martin Picard
Coordonnateurs de site:	François Caron et André Hudon
Responsable Administration:	France Boucher
Responsable Sécurité-incendie:	François Caron
Responsable Communications:	Virginie St-Pierre
Responsable Sécurité des personnes:	Benoit Gallagher (S.Q.)
Responsable Services aux personnes sinistrées:	Claudie Laberge (Croix-Rouge)
Responsable Services techniques:	André Hudon
Responsable Transports:	André Hudon

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

4.11 Dépôt du bilan de la gestion de l'eau potable 2019 et 2020.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

323-12-2021 4.12 Avis de motion pour adopter un règlement remplaçant le règlement 734-15 concernant les nouvelles entrées d'aqueduc et d'égout municipales.

Monsieur Stanley Bélanger donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire du conseil un projet de règlement visant l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement 734-15 concernant les nouvelles entrées d'aqueduc et d'égout municipales.

4.13 Présentation et dépôt d'un projet de règlement visant l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement 734-15 concernant les nouvelles entrées d'aqueduc et d'égout municipales.

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la réglementation concernant les nouvelles entrées d'aqueduc et d'égout municipales;

Le projet de règlement suivant est présenté et déposé par monsieur Stanley Bélanger :

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

L'article 2 du règlement 554-01 est modifié de la façon suivante :

L'article 9.2 du règlement 315-88 est modifié de la façon suivante :

Article 9.2

Après la réalisation des travaux, la municipalité facturera au demandeur tous les frais encourus pour leur réalisation, à l'exclusion des salaires des employés municipaux ainsi que de la machinerie municipale. Si toutefois, **la machinerie municipale** n'est pas en mesure d'exécuter les travaux requis, la municipalité devra assumer la partie des frais reliés à la location de machinerie supplémentaire, spécialisée ou plus adaptée jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Si **les employés municipaux** ne sont pas disponibles pour effectuer les travaux, la municipalité devra assumer la partie des frais reliés à la main-d'œuvre spécialisée jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Dans le cas d'une entrée existante à remplacer sans modification, le demandeur se verra facturer tous les frais reliés à ce remplacement.

Le demandeur devra aviser la municipalité de son intention de branchement au moins 7 jours ouvrables avant le début des travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement remplace et abroge le règlement 734-15.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

324-12-2021 **4.14 Dépôt des rapports d'audit de conformité - Adoption du budget 2021 et adoption du PTI 2021-2023.**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des rapports d'audit de conformité mené par la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget 2021 ainsi que l'adoption du Plan Triennal d'Immobilisation (PTI) 2021-2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'officialiser le dépôt des rapports d'audit de conformité mené par la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget 2021 ainsi que l'adoption du Plan Triennal d'Immobilisation (PTI) 2021-2023.

325-12-2021 **4.15 Renouvellement du bail de la COFEC à la Vigie.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler le bail de location des espaces de bureaux de la COFEC à la Vigie pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2022, et ce, aux mêmes conditions que le présent bail. De plus, le maire et le directeur général sont autorisés à signer ce bail.

4.16 Nomination des membres du conseil sur les différents comités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
 APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer les membres du conseil municipal suivants sur les différents comités municipaux :

Normand Caron

Comité développement industriel
 Comité Santé et sécurité au travail
 Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/Saint-Aubert pour l'eau
 Gestion administrative MRC de L'Islet représentant officiel
 Régie intermunicipale de L'Anse-à-Gilles
 Régie intermunicipale Montmagny-L'Islet
 Comité de gestion du barrage du lac Trois-Saumons
 Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/L'Islet pour l'eau
 Comité administratif et ressources humaines

Jean-Pierre Lebel

Travaux publics en régie interne
 Entente intermunicipale pour la protection incendie
 Protection incendie en régie interne
 Comité développement industriel
 Comité consultatif pour l'entretien des sculptures
 COFEC
 Comité administratif et ressources humaines

Stanley Bélanger

MRC de L'Islet (substitut) (art.187, al.3 LAU)
 Comité développement industriel
 Amphithéâtre L'Islet-Nord (assemblée générale)
 Comité consultatif pour l'entretien des sculptures
 Comité de gestion du barrage du lac Trois-Saumons
 Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/L'Islet pour l'eau (substitut)
 Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/Saint-Aubert pour l'eau
 COFEC (substitut)
 Transport adapté et collectif (substitut)
 Fondation du patrimoine sculpté

Anthony Hallé

Comité Action Famille-Loisirs (Responsable des questions familiales)
 Salle Gérard-Ouellet (assemblée générale)
 Bibliothèque (substitut)
 Comité de suivi de l'entente culturelle
 Comité du Domaine de Gaspé
 M.A.D.A. (substitut)
 Communications

Brigitte Caron

Comité Santé et sécurité au travail (substitut)
 Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/Saint-Aubert pour l'eau
 Entente intermunicipale Saint-Jean-Port-Joli/L'Islet pour l'eau
 Comité administratif et ressources humaines
 Office régional d'habitation

Lyne Jacques

Comité consultatif d'urbanisme
 Comité d'embellissement
 Bibliothèque
 Transport adapté et collectif
 Lien avec le monde scolaire (substitut)
 Fondation du patrimoine sculpté (substitut)

Ginette Plante

Comité consultatif d'urbanisme (substitut)

Communications

Lien avec le monde scolaire

Comité du Domaine de Gaspé (substitut)

M.A.D.A.

Comité d'embellissement (substitut)

327-12-2021 **4.17 Étude d'opportunité d'un regroupement municipal mené par le MAMH.**

ATTENDU QU'en septembre dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a présenté aux cinq (5) municipalités visées la démarche d'accompagnement proposée par la direction régionale dans la réalisation de l'étude d'opportunité d'un regroupement municipal;

ATTENDU QU'à cette rencontre, il avait été convenu qu'une relance serait faite suivant les élections municipales afin de proposer une nouvelle rencontre permettant d'expliquer cette démarche aux nouveaux élus;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli souhaite une reprise de la présentation qui avait été faite en septembre dernier;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli réitère sa volonté de participer à la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé

APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer les personnes suivantes afin de siéger sur le comité de suivi de l'étude d'opportunité d'un regroupement municipal :

Messieurs le maire Normand Caron, le conseiller Jean-Pierre Lebel et le directeur général Stéphen Lord.

328-12-2021 **4.18 Participation financière au Transport adapté Accès L'Islet pour 2022.**

ATTENDU QUE le transport adapté est une obligation municipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'organise pas d'offre de transport adapté pour ses citoyens;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet est un organisme mandataire en transport adapté;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli délègue cette responsabilité à la MRC de L'Islet pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli adopte la tarification demandée aux usagers en vigueur depuis le 3 mai 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli participe à l'organisation du transport adapté sur son territoire en versant une participation financière de 11 720 \$ à la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli délègue pour l'année 2022 à la MRC de L'Islet sa responsabilité en transport adapté et verse une participation financière de 11 720 \$ à cette dernière.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5. URBANISME :

329-12-2021 **5.1 Avis de motion pour adopter un règlement favorisant la construction d'immeubles à logements.**

Monsieur Anthony Hallé donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire du conseil un projet de règlement visant l'adoption d'un règlement favorisant la construction d'immeubles à logements.

5.2 Présentation et dépôt d'un projet de règlement favorisant la construction d'immeubles à logements.

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'encourager et de stimuler la construction d'immeubles à logements sur son territoire dans le cadre d'un programme de revitalisation tel que stipulé à l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une étude de la MRC de L'Islet démontre un manque important de logements sur son territoire et la difficulté pour un promoteur d'investir pour la construction de logements de qualité;

ATTENDU QUE les zones visées seront dans le noyau villageois afin de favoriser la proximité des services;

ATTENDU QU'à l'intérieur de ces zones, la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et que la superficie de ces zones est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis;

Le projet de règlement suivant est présenté et déposé par monsieur Anthony Hallé :

PROGRAMME DE REVITALISATION

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli décrète un programme de revitalisation à l'égard de certaines zones identifiées au règlement de zonage 705-13. Ce programme prévoit la compensation sur l'augmentation de la taxe foncière résultant de la réévaluation d'un immeuble suite à des travaux de construction, selon les modalités prescrites au présent règlement.

TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé par le programme de revitalisation comprend l'ensemble des zones Rb et les zones 12Ma, 16Ma, 23Ma à 27Ma, 30Ma à 32Ma, 44Ma, 46Ma, 55Ma et 60Ma, tel qu'illustré au règlement 705-13 relatif au zonage.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité au programme sont les suivants :

- L'immeuble doit être situé dans l'une des zones visées à l'article 3 et le bâtiment doit compter 4 logements et plus;
- Le permis de construction doit être émis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une même année;
- Les travaux doivent être réalisés conformément au permis émis;
- L'aide financière est accordée seulement à une nouvelle unité de logements;
- La valeur sur laquelle est applicable l'aide financière est déterminée par le certificat émis par l'évaluateur suite aux travaux complétés. Pour un immeuble à vocation mixte (commercial et résidentiel), seule la valeur liée aux logements est admissible à l'aide financière.

MONTANT ET DURÉE DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière accordée par la municipalité est équivalente à la taxe foncière générale. Le montant remboursable est établi comme suit :

- 100% de la taxe foncière générale applicables sur la valeur du bâtiment principal, s'il répond aux critères énoncés à l'article 4.
- L'aide financière équivalente à la taxe foncière générale est applicable durant 3 exercices financiers à compter de la date de prise d'effet de la majoration de l'évaluation dudit bâtiment, suite à la construction de l'immeuble;

Nonobstant les dispositions précédentes, à tout moment à compter du jour du dépôt de la demande d'aide financière, aucun arrérage de taxes municipales, de quelque nature que ce soit, incluant les droits de mutation immobilière, n'est dû pour l'unité d'évaluation visée par la demande. La survenance de cet événement pendant un quelconque moment durant cette période constituant une fin de non-recevoir ou la fin du droit de toute aide financière non encore versée ou accordée pour cette unité d'évaluation.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

L'aide financière vise seulement la taxe foncière générale. Sont exclues du calcul, les autres taxes foncières générales, les taxes relatives aux services municipaux, les taxes de secteur liées à un règlement d'emprunt ou à des travaux effectués.

PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est payable au propriétaire de l'immeuble qui est alors inscrit au rôle au moment de la transmission du compte de taxes ou de la taxation supplémentaire relative à la réévaluation de l'immeuble, suite aux travaux de construction de l'immeuble.

L'aide financière applicable en vertu du présent règlement est transférable à tout acquéreur subséquent pour la durée restante de l'entente.

DEMANDE

Pour pouvoir bénéficier du présent programme, tout requérant doit présenter à l'officier désigné, une demande à la municipalité attestant qu'il a pris connaissance du présent règlement en présentant son projet de construction.

OFFICIER DÉSIGNÉ

Le secrétaire-trésorier est l'officier désigné aux fins de l'application du présent règlement.

PRISE D'EFFET

Le programme de revitalisation décrété par le présent règlement prend effet à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et ne s'applique qu'à

l'égard des demandes dûment déposées auprès de l'officier désigné et remplissant toutes les conditions prévues au présent règlement le ou avant le 31 décembre 2024.

6. TRAVAUX PUBLICS :

330-12-2021

6.1 Engagement d'un mécanicien aux travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Louis St-Pierre Caron à titre de mécanicien aux travaux publics aux conditions établies à compter du 15 novembre 2021.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

331-12-2021

6.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Entretien des routes locales 2020.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli pour le **dossier #2020-17070-12-0584**;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL volet ERL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL volet ERL;

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration et de réparations ont été exécutés dans l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli approuve les dépenses d'un montant net de 43 827,66 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

6.3 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Entretien des routes locales 2021.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli pour le **dossier #2021-17070-12-0627**

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL volet ERL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL volet ERL;

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration et de réparations ont été exécutés dans l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli approuve les dépenses d'un montant de 35 768,40 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

 Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

7. VIE COMMUNAUTAIRE :**7.1 Engagement d'un coordonnateur des plateaux sportifs et récréatifs.**

ATTENDU QUE durant la dernière année des discussions entre les administrateurs du Centre Rousseau et la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli laissent entrevoir de façon réaliste une prise en charge des installations du Centre Rousseau par la municipalité et ce, dans le courant de l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a l'intention d'engager une nouvelle ressource pour ce poste et a procédé à l'affichage de celui-ci en octobre dernier dans le but de susciter un plus grand intérêt de la part des futurs candidats(es);

ATTENDU QUE le comité de sélection mis en place conjointement par le département de la vie communautaire et le Centre Rousseau recommande la candidature de monsieur Jérôme Gagnon;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Jérôme Gagnon à titre de coordonnateur des plateaux sportifs et récréatifs au salaire et aux conditions établis à compter du 29 novembre 2021. Une période de probation de 12 mois sera requise.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

8. AUTRES :

334-12-2021 **8.1 Motion de félicitations à monsieur Jean-Sébastien Veilleux.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime monsieur Jean-Sébastien Veilleux, photographe et cinégraphe, pour son prix **Artiste de l'année en Chaudière-Appalaches** reçu du Conseil des arts et des lettres du Québec, en collaboration avec Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA).

335-12-2021 **8.2 Ajustement salarial pour monsieur James Wilson aux travaux publics.**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'ajuster le salaire horaire de monsieur James Wilson en le haussant de 1 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

336-12-2021 **8.3 Désignation d'une représentante municipale au conseil d'administration de l'Office régional d'habitation.**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de nommer madame Brigitte Caron à titre de représentante municipale pour siéger au conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de L'Islet.

9. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

337-12-2021 **10. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20 :53 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Invitation à la présentation du budget 2022 le mercredi 15 décembre à 19h30.
- Explication du fonctionnement de la Régie de l'Anse-à-Gilles et la Régie L'Islet-Montmagny.
- Questions en lien avec la dérogation mineure accordée au 768 avenue de Gaspé Est à la séance ordinaire du 4 octobre dernier.
- Questions en lien avec l'évaluation des conteneurs.
- Demande d'appui de la Ferme Marichon à la séance ordinaire du 2 août 2021 en lien avec le règlement de la MRC de L'Islet sur la forêt privée en zone agricole.